



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 48917

Texte de la question

M. Charles Ehrmann appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les difficultés que rencontrent certains de nos concitoyens pour obtenir la validation de leur période d'activité au Cameroun et, par là même, la liquidation de leurs droits à pension. Il lui demande de bien vouloir intervenir auprès de l'Etat camerounais afin que la Caisse nationale de prévoyance sociale, sise à Yaoundé veuille bien traiter rapidement les dossiers concernés. Nos concitoyens ne comprendraient pas qu'il en soit autrement dès lors que l'Etat français apporte une aide économique à ce pays. Il se permet de lui rappeler qu'en ce qui concerne la Côte-d'Ivoire, un retard important subsiste dans le règlement des pensions.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères est conscient des difficultés rencontrées par de nombreux Français ayant travaillé au Cameroun au moment de faire liquider leurs pensions de vieillesse. De nombreuses interventions ont déjà été effectuées auprès des autorités locales, en relation avec le Centre, organisme de liaison entre les caisses françaises et camerounaises, afin que les citoyens français puissent obtenir la liquidation de leurs pensions dans les meilleurs délais. Il a été demandé à notre représentation au Cameroun de renouveler ses démarches auprès de la Caisse nationale de prévoyance camerounaise. En ce qui concerne les retards constatés dans le paiement des pensions dues à nos ressortissants par la Caisse nationale de prévoyance sociale de Côte d'Ivoire, ceux-ci auraient été causés, selon l'institution, par les difficultés de reconstitution de certaines carrières et par des perturbations dues à un changement de système informatique aujourd'hui résolues. Le versement des pensions devrait donc pouvoir reprendre progressivement. De plus, le consulat général de France à Abidjan et la direction de la caisse ivoirienne sont convenues d'instituer des rencontres périodiques destinées à s'assurer de la bonne tenue des dossiers concernant les ressortissants.

Données clés

Auteur : [M. Charles Ehrmann](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48917

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2000, page 4226

Réponse publiée le : 18 septembre 2000, page 5359